L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 5 MARS 1881.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

[illegible] Pasquale Pecsi, curateur, vs F. E. Dumas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 174.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Francis E. Dumas, comme héritier dans et des successions de Joseph Dumas son père et de Eliza [illegible] son épouse, sa mère, héritier des deux [illegible] Deuxième Cour de District et [illegible] d'Orléans et maintenant pardevant Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, sous le numéro 211 du [illegible] de la Cour, et ses droits, titres et intérêts [illegible] dans et aux propriétés [illegible] laissées par ces dits défunts [illegible] consistant en six sixième [illegible] successions, pour plus de référence [illegible] inventaires déposés [illegible] successions de Joseph Damas, et de [illegible] de la Cour Civile de District [illegible] d'Orléans, sujets au paiement des [illegible] des dites successions [illegible] et ses quote [illegible] intérêt d'un sixième [illegible] les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° [illegible] lots de terre situés dans le [illegible] District de cette ville, dans l'îlet No 6, borné par les rues Roman, Prieur, Hôpital et Orléans, [illegible] les Nos 11, 12, 13 et 14, [illegible] pieds [illegible] de face à la rue Roman sur [illegible] pieds de profondeur. Le lot No 14 forme l'encoignure [illegible] Hôpital. Ensemble avec toutes les bâtisses [illegible] s'y trouvent.

2° Une certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Commune et Canal, désigné par le No 11, sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 3 décembre 1839, déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de soixante-sept pieds huit pouces et deux lignes sur le côté qui le divise du lot No 10, et soixante-cinq pieds quatre pouces et une ligne sur le côté qui le divise du lot No 12, le tout mesure américaine.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] District de cette ville, désigné par le No 21, et mesure (au pied américain) [illegible] vingt-cinq pieds de face à la rue Commune, vingt-cinq pieds [illegible] de largeur dans le fond sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] sur le lot No 20, et [illegible] pieds [illegible] deux lignes et un quart sur la ligne du lot No 22.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourbon et Royale, mesurant (au pied anglais) trente-quatre pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de quatre-vingt-sept pieds de [illegible] rue Bourbon.

5° Quatre certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Gaienne, Suzette et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 15. Les Nos 1 et 2 mesurent chacun vingt-trois pieds huit pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de cent quatre-vingt-cinq pieds dix pouces entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure vingt-trois pieds six pouces et demi de face à la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de cent quatre-vingt-cinq pieds 10 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 15 mesure trente-quatre pieds [illegible] pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quatre-vingt-onze pieds dix pouces, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Douane, Crossman et Front et le chemin public [illegible] désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 2, le dit lot mesure vingt-deux pieds [illegible] pouces [illegible] lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds [illegible] du côté [illegible] lot No 4.

7° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, formant l'encoignure des rues St Philippe et Marais, et mesure, au pied français, [illegible] pieds de face à la rue St Philippe, sur cent vingt pieds [illegible]; le dit lot forme une partie du lot No 50.

8° Quatre certains lots de terre situés sur la banlieue du faubourg Ste-Marie, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Julia, Lafayette, maintenant Commerce, et St-Joseph; les dits lots mesurant ensemble soixante-dix pieds cinq pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, soixante-neuf pieds dix pouces de face à la rue Commerce, deux cent vingt pieds [illegible] pouces de profondeur sur le côté de la rue St Joseph et deux cent vingt pieds et deux pouces sur le côté de la rue Julia.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues Dryades et Commune, mesurant [illegible] pieds [illegible] soixante-dix pieds deux pouces de face à la rue Dryades et cinquante-trois pieds de face à la rue Commune, formé sur la rue Dryades par une ligne s'étendant sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds six pouces et sur la rue Commune, par une ligne s'étendant sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds borné du côté de la rue Dryades par la propriété de H. Faucis et sur le côté de la rue Commune par celle de Mme Lesiallen.

10° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, formant le coin des rues St-Louis et Bourbon, borné par les rues Bourbon, St-Louis, Dauphine et Toulouse, et mesurant soixante pieds de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de soixante et un pieds [illegible] pieds de face à la rue Bourbon. Le tout [illegible]

11° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, désignée par le No 60 de l'îlet borné par les rues St Jean maintenant Conti, Bienville, St Pierre et la propriété appartenant à la Banque de la Louisiane, et mesurant vingt-huit pieds trois pouces de face à la rue St. Jean, sur une profondeur de [illegible] et vingt-huit pieds sept pouces sur le côté de la rue Conti, et vingt-huit pieds huit pouces de face [illegible] la propriété de M. Laforest et vingt-et-un pieds dix pouces de largeur dans le fond [illegible]

12° Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, située rue des Français entre Marais et Victoire mesurant en pied français, [illegible] pieds de face à la rue des Français sur [illegible] pieds de profondeur. La dite portion [illegible] composant en partie des lots Nos 192 et 193 sur un plan du faubourg Marigny [illegible] à [illegible] entre parties [illegible] lot No 193 et sur l'autre côté par l'entre-portion du lot No 192.

13° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent situé dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon [illegible] pieds de face à la rue Conti soixante-treize pieds [illegible] de profondeur.

14° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses [illegible] l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Gaienne, Suzette et Tchoupitoulas, désigné par le No Un, et mesurant [illegible] pieds [illegible] pouces et deux lignes de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de soixante-huit pieds et [illegible] pouces entre lignes parallèles.

15° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, formant une partie de l'habitation Griffon désigné par le No 16 de l'îlet E, et ayant un pied français 33 pieds dix pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St-Philippe.

16° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Julia, Girod et Baronne, à la distance d'à peu près soixante-six pieds de la rue Julia, mesurant à peu près vingt-deux pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur d'à peu près soixante-trois pieds deux pouces et trois lignes.

Aussi les actions suivantes: 1° vingt-cinq (25) actions du fonds capital de la New Orleans Mutual Insurance Company of New Orleans, de cinquante piastres chacun, d'après le certificat No 471, en date du 21 novembre 1874. 2° Une (1) action du fond capital de la Sun Mutual Insurance Company of New Orleans, de cent ($100) piastres, d'après le certificat No 887.

3° Cinq (5) actions du fonds capital de la Mechanics Mutual Insurance Company of New Orleans, de cent piastres chacune, d'après le certificat No 604.

4° Un certificat de la Merchants Mutual Insurance Company de la somme de quarante piastres.

Le tout conformément à un inventaire fait par devant E. A. Peyroux, notaire, le 19 février 1880 et enregistré dans les successions de Joseph Dumas et son épouse, comme il est dit plus haut.

Termes et conditions—Cette saisie [illegible] le [illegible] de la dite propriété [illegible] vendue [illegible] prix qui en sera offert, à [illegible] L'acquéreur fournissant un [illegible] bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par l'an de la date de vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété [illegible] paiement final. Et [illegible] acquéreur [illegible] le montant de l'expropriation, les frais du shérif et du greffier, etc., s'élevant à environ [illegible] cinquante piastres, ($650).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—19 26, mars 2 5

Bonnie [illegible] vs Veuve M. L. Reding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2238.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 26 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible] lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] District de cette ville, et désignés par les numéros [illegible] douze et treize, dans l'îlet numéro vingt, [illegible] borné par les rues Live Oak, Magazine, Berlin et Milan, conformément à un plan de Fanny Hart Bodigny déposé en l'étude de H. Madden, notaire. Les dits lots se touchant et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles.

Étant la même propriété acquise par le dit défendeur ci dessus par échange avec John Marie Dares, conformément à un acte passé par devant James Graham, notaire en cette ville, le 27 octobre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible]—26, 5, 12 19, 26 29

[illegible] G. [illegible] vs Wm. Reed [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2296.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Myra Clark Gaines, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, [illegible] le 22 mars 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

[illegible] de terre compris entre les rues St [illegible] Ursulines, Gayoso et Dupré.
[illegible] de terre compris entre les rues St [illegible] Ursulines, Salcedo et Gayoso.
[illegible] de terre borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Gayoso et Dupré.
[illegible] de terre borné par les rues [illegible] St-Philippe et Ursulines.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible]—19, 26, 5 12 19 26 mars.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Wm. L. Le Bon vs. Carl Blankensteiner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1987.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses, les améliorations et les dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet No soixante-cinq, qui est borné par les rues St-Charles, Benjamin, Webster et Bloomingdale, conformément à un plan [illegible] annexé à un acte de vente d'Aimé Gautier à Wm L. Le Bon, passé pardevant Alphonse Barnett, notaire, le 29 avril 1871, dressé par J. Strehlea, ingénieur civil.

Le dit portion de terre, s'étend de la rue Nayades près de la rue St-Charles à la rue Benjamin, et mesure cinquante pieds de face à la rue St. Charles et la même façade sur la rue Benjamin, trois cent quatre-vingt-sept pieds sur la ligne qui la divise de la propriété qui appartient maintenant ou anciennement à R. H. Wood, et trois cent quarante-trois pieds sur la ligne qui la divise de la propriété qui appartient maintenant ou anciennement à Aimé Gautier. Le tout avec les dites mesures, plus ou moins, acquise par le défendeur ci-dessus par achat du plaignant, selon acte passé pardevant James Fahey, notaire le 12 avril 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—
1° Au comptant un montant suffisant pour payer la portion de la réclamation du plaignant, maintenant due, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres ($240) avec intérêt de 8 0/0 par an du 12 avril 1880 jusqu'à parfait paiement, étant les six billets différents de quarante piastres chacun en date du 12 avril 1880 échéant respectivement le 1er juillet 1880, le 1er août 1880, le 1er septembre 1880, le 1er octobre 1880, le 1er novembre 1880 et le 1er décembre 1880, cinq pour cent sur la somme de deux mille neuf cent vingt piastres ($2920) avec intérêt du 12 avril 1880 jusqu'au jour de la vente, pour honoraires d'avocat, quatre piastres, frais de la copie de l'acte, tous les frais de l'affaire et de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement des billets ci-après suivants, tirés par le défendeur à son propre ordre et endossés par lui et tous datés du 12 avril 1880, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété: à savoir: Quatre billets de $300 chacun, échéant respectivement le 12 avril 1881, le 12 avril 1882, le 12 avril 1883 et le 12 avril 1884.

Trente-sept billets de $40 chacun payables mensuellement, dont le premier billet échéant le 1er janvier 1881 et ainsi de suite mois par mois, le dernier échéant le 1er janvier 1884. Il devra également assumer les obligations de l'acte de vente et d'hypothèque inaliénable.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux, et dans le cas où le prix offert de la propriété, déduction faite des dits frais honoraire, taxes, ne couvre pas le montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt comme il est dit plus haut, et des billets devant être assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des dits frais, honoraire, et taxes comptant, la balance du prix de l'adjudication devra être affectée pro rata entre cette portion de la réclamation du demandeur maintenant due et des différents billets comme il est décrit ci-dessus. Le [illegible] réclamation du demandeur [illegible] être payée au comptant [illegible] montant pro-rata provenant des différents billets ci-dessus décrits, et le second lieu devant être assumé par l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 fév.—19 15 23 2 5 mars

Lafayette Fire Insurance Company of New Orleans
versus
Mme Elizabeth McCullen et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2025.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 9 mars 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Calliope, anciennement Duplantier, Camp et Poeyfarre, désigné par le numéro vingt-deux, sur un plan fait par L. [illegible], voyer, général, en date du 12 mai 1837, et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, alors notaire en cette ville, et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par feu George Dolan McCullen, en vertu d'un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire, le 17 mai 1869, et les actes passés pardevant W. J. Castell, notaire, le 16 novembre 1872 et le 30 juin 1873.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Calliope, anciennement Duplantier, Camp et Poeyfarre, désigné par le numéro vingt et un, [illegible] pieds de face à la rue Poeyfarre sur une profondeur de cent trente-deux pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles conformément à un plan fait par A. G. Bienvenu, voyer, en date du 21 novembre 1850, et annexé à un acte passé pardevant J. Fonbouche le 26 décembre 1850.

Acquis au même temps et dans les mêmes conditions que la propriété premièrement ci-dessus décrite.

3° Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, formant autrefois partie de la paroisse de Jefferson dans la ci-devant ville de Carrollton, [illegible] appelé Berthevillle, désigné par le numéro deux-cent, borné par la ligne de Bloomingdale, près Market, Laurel et Webster, selon un plan du dit faubourg fait par J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du 23 mai 1847, et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet est divisé en vingt-quatre lots de terre, numéro un à vingt-quatre inclusivement, ayant chacun [illegible] pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Laurel, trois cent vingt-sept pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Market, trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Webster et trois cent vingt-cinq pieds [illegible] pouces et deux lignes sur la ligne de Bloomingdale.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tivoli Circle, St Charles, anciennement Nayades, Calliope et Camp, et mesure vingt-deux pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, cinq pouces et cinq lignes, borné du côté de la rue Delord, adjacent à la propriété de George Bright et ayant appartenu à George T. Bright et cent cinq pieds six pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Calliope et trente-neuf pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur dans la ligne du fond.

Le dit lot étant une partie du lot numéro un, sur un plan dressé par J. Wilkinson, député voyer général, en date du 16 février 1837, et le lot acquis par le feu George Dolan McCullen de G. L. Bright, par acte pardevant J. S. Jackson, notaire, le 11 février 1860.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 fév—5,11,19,26 mars 5,9

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Frank Kellner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2122—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, North Market et St-Joseph; le dit lot est désigné par le No [illegible], sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de ville, le 4 mars 1824 et annexé à un acte de vente de Mlle Amarry Laura de Lalagarre à MM. Peters et Millard, passé en l'étude de [illegible] Christy, ancien notaire en cette ville, en date du 25 mars 1831. Le dit lot mesure vingt-et-un pieds et onze pouces de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cent pieds huit pouces et demi sur la ligne supérieure et quatre-vingt-quatorze pieds six pouces sur la ligne inférieure, ayant une largeur de vingt-et-un pieds [illegible] pouces dans le fond, le tout plus ou moins (au pied américain).

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses se composent d'un magasin en brique à trois étages, connu comme le No 224 rue Nouvelle-Levée, ensemble avec cent dix-neuf actions maintenant réduites à quatre actions de cent piastres chacune dans les actions capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y annexé.

Acquis par le défendeur ci-dessus par achat des héritiers de B. Salter, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 31 mai 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action pour la somme de cinq cent soixante-quinze piastres ($575.00), échéant le premier jour de juin 1881, et renouvelable à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action fourni devra être identifié avec les deux actes hypothécaires par B. Salter, à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 30 mai 1836 et le 14 mai 1839, passé pardevant Théo. Seghers, anciennement notaire en cette ville.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 fév—12,19,26—mars 5,11,16.

George Brandt vs Catharine Muth et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1399—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 5 mars 1881 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Thalie, Dryades, Erato et Baronne, Premier District de cette ville, désigné par le numéro cinq sur un plan dressé par C. A. Hedin, le 23 novembre 1849 et déposé comme plan No 172, en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville. Le dit lot mesure quarante pieds dix pouces et quatre lignes de face à la dite rue Thalie, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles. Étant la même propriété acquise par Adam Bath Jr, à acquise durant son existence de William J. Vance, alors de cette ville, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, en cette ville, le 20 décembre 1858.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 fév—12 19 26 2 5 mars

George M. Vinson vs. Wm. Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3175—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après décrits, MERCREDI, le 9 mars 1881, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Tout le contenu et les installations de la propriété située au No 127 de la rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, connu sous le nom de Old Virginia Kitchen. Le tout selon un inventaire déposé à mon bureau.

2° Le bail non expiré de la propriété ci-dessus décrite, expirant le 1er octobre 1881, à raison de $75 par mois payable mensuellement.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—5 9 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Charles A. Denis vs John Garland Seddon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2215.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 5 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Esplanade et Kerlerec. Le dit lot mesure vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Kerlerec, sur cent quatre vingt-quatre pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Claiborne, cent soixante-dix-sept pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne la plus près de la rue Derbigny et vingt-huit pieds cinq pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une ligne oblique. Acquis par le défendeur par achat de Emile Bouny, conformément à un acte passé pardevant M. E. Ducros, notaire, le 17 janvier 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—1° Un montant comptant suffisant pour payer la réclamation du demandeur c'est-à-dire la somme de Deux Cent Cinquante Piastres ($250) avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 17 janvier 1880 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le principal et intérêt de la dite réclamation du demandeur pour honoraires d'avocat et les frais du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété devant être y [illegible].

2° L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet à ordre de Deux Cent Cinquante Piastres ($250) garanti par hypothèque et privilège de vendeur, sur la dite propriété, daté du 17 janvier 1880 payable à deux ans de date avec intérêt à 8 0/0 par an de la date jusqu'à parfait paiement; il devra aussi assumer toutes les obligations de l'acte de vente et d'hypothèque, et en aliéner, et les frais d'avocat de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.

3° Et le reste du prix d'adjudication, si reste il y a, comptant sur les lieux, et en cas que le prix offert de la propriété, déduction faite des susdits frais, honoraires et taxes, moins que le montant de la réclamation du demandeur comme il est montré plus haut, et du billet qui devra être assumé comme plus haut, alors l'acquéreur devra payer au comptant la susdite réclamation du demandeur et assumera le susdit billet au prorata du montant de la balance de son enchère.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 mars—5,12,19,26—2 5 avril

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Charles Leighton, vs. Ses créanciers. } No 2515.

ORDRE DE COUR.—La cession de la propriété du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu pardevant Wm H. Seymour, notaire, No 79 rue Douane, SAMEDI, le 9 avril 1881, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que Pierreville, que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues; et il est ordonné en plus qu'Auguste Bertin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 3 mars 1881.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Bureau du Greffier, 3 mars 1881.
E. A. LUMINAIS, Sous-Greffier.
5 mars—19—9 avril

Pinard & Levy, W. Pinard & L. Levy individuellement vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1265—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers des dits faillis et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont aucunes) pour lesquelles le compte présenté par Philip Thalheimer, syndic de la dite faillite, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1er mars 1, 5, 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Robt. W. Rayne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 888.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours (s'ils en ont) la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Benjamin O. L. Rayne, exécuteur testamentaire de défunt, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 fév—24,1,5 mars

Succession de Caroline Mentz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2093—Division C—Attendu que Henry Mentz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Caroline Mentz, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 fév—24 mars1,5

Succession de Jean Marie Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2419—Division C—Attendu que P. S. Wiltz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Marie Abadie, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 fév—24,1,5 mars

Succession du Dr Florentin Berthier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 2447—Division "E"—Attendu que Mme Marie Mendès, veuve de Florentin Berthier, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Florentin Berthier, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 fév—24, 1, 5, mars.

LIBRAIRIE FRANÇAISE,
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & CIE,

VIENT de déballer un très grand assortiment de livres, comprenant les collections complètes des auteurs modernes.

Editions illustrées à bon marché—de Dumas, Montépin, Capendu, Ponson du Terrail, Eugène Sue, de Lalandelle, Gondrecourt, Soulié, Duplessis, Dubois Gobey, etc., etc., etc.

HENRI GREVILLE—
La Maison Frappier 2 Vols $2 00
Dosia 1 25
Nouvelles Russes 1 25
Lucie Roday 1 25
Ariadne 1 25
Les Epreuves de Raissa 1 25
Sonia 1 25
Marier sa fille 1 25
L'Héritage de Xénie 1 25
L'Amie 1 25
La Niania 1 25
La Komaintine 1 25
Vent Nécessaré—
La Vieille Garde 1 25

Théophile Gautier, Mlle de Maupin—Le Roman de la Momie—Spirite—Les Jeunes France $1 25 le vol.
Camille Flammarion, Récit de l'Infini, les Mondes réels et les Mondes Imaginaires—La Pluralité des Mondes Habités $1 40 le vol.
La terre au ciel 2 50
Mme Augustus Craven, Récit d'une Sœur 2 vols $3 00
Fleurange $2 40
Emile Zola, L'Assommoir, Nana, Les Soirées de Médan, le Roman Expérimental $1 25 le vol.
Le Rev. P. Didon, Indissolubilité et Divorce $1 25
Alph. Daudet, Froment Jeune et Risler aîné $1 25
M. de Maistre, Œuvres complètes éd. in 18° broché, chaque volume 50
A. Debay, Hygiène et Physiologie du Mariage $1 25
Nouvelle Bibliothèque choisie, collection grand in-18° Dentu éditeur.
Romans et nouvelles, des meilleurs auteurs contemporains à 40 cts le volume.
Papiers peints, assortis et bordures.
Papeterie, articles pour l'école, livres classiques, ouvrages de Piété, Porcelaines, images, etc., etc., chapelets et médailles.
Registres, Papiers écolier, Encres, Plumes, etc.
Reliure, la maison se charge de toutes sortes de reliures aux prix les plus réduits.
Cabinet de Lecture 75 cts. par mois.
23 jan—

PLANT DE RIZ.
PLANT DE RIZ DE CHOIX DE LA CAROLINE ET DU HONDURAS
(Garanti, sans tache)
A vendre, à BON MARCHÉ, par
HERST & Cie.,
100 rue Julia.
10fév—1m

A. Brousseau's Son.
17 RUE DE CHARTRES.
TAPIS
DES DERNIERS GENRES ET MODELES
Le plus grand stock du Sud.
ARTICLES DE TAPISSERIE.
Les prix conviendront à tous.
9 janv—

Colon-Aspinwall.
La goëlette
J. B. WHIPPLE,
[illegible] partira du Picayune Tier, en face du marché français, du 10 au 15 Mars prochain.
S'adresser pour fret et passage à
M. ALEX. SENS,
Rue St Philippe No 15 et rue Conti No 13½.
23 fév—10t

A Louer.
UNE propriété contenant environ deux cents arpents de terre cultivable, parfaitement située, à la culture du riz, avec maison de maître, magasin à maïs, écurie et étables. Le tout à des conditions très libérales. S'adresser à
M. RIBOULT,
Welcome P. O., St. James.
30janv—1m—Sam.Mar.Jeu.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Placement avantageux encoignure des rues Chartres et Ste-Anne, près des maisons de cours.

Résidence en briques à trois étages, encoignure Hôpital et Chartres.

La résidence attenant à trois étages No 291 rue de Chartres.

Maison en briques à deux étages, Nos 75 et 77 rue St-Pierre.

Un Ware House en briques à deux étages, No 23 rue Jefferson.

Joli magasin en briques à trois étages No 19½ rue Conti.

Deux magasins en briques à deux étages Nos 9 et 11 rue Conti.

Terrains vacants rue des Champs-Elysées, l'Avenue de Londres, les rues St-Antoine et Annette.

A. J. Forstall et épouse vs Paul Gelpi et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1234.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 avril 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 24 décembre 1880, et aussi en vertu d'un jugement de la même cour rendu le 18 février 1881 et signé le 24 du même mois et année, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Royale et Bourbon, désigné par la lettre G, mesurant 39 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue St-Pierre, sur 84 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant une maison en briques à deux étages Nos 75 et 77, ayant au rez-de-chaussée deux grandes pièces, quatre chambres au-dessus, avec galerie derrière et cabinet; une cuisine en briques à étage de quatre chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc. etc.

2° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Ursulines, anciennement Condé, Hôpital, Royale et Ursulines, désigné par la lettre F, formant l'encoignure des rues Hôpital et Chartres, mesurant 24 pieds de face à la rue Chartres sur 92 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue de l'Hôpital; ensemble, une résidence en briques à deux étages, avec mansarde, ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double à arche, salle à manger et galerie derrière; trois chambres à coucher au-dessus avec trois cabinets de toilette, galerie derrière, balcon sur la rue de l'Hôpital et sur la rue de Chartres. Une autre bâtisse à étage en briques, attenant à la maison, de quatre chambres; lieux d'aisance haut et bas. Le gaz se trouve dans la maison ainsi que dans la bâtisse attenante, avec tous les lustres et installations; cour carrelée, water-works, etc., etc.

3° Un certain lot de terre, désigné par la lettre E, situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Chartres, Hôpital, Royale et Ursulines, attenant au lot ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues Chartres et Hôpital, lequel lot de terre mesure 23 pieds 11 pouces de face à la rue de Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble, une maison en briques à deux étages avec mansarde, No 291, ayant un rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon et salle à manger, trois chambres à coucher, chacune avec un cabinet de toilette, galerie derrière avec cabinet communiquant aux chambres. Une autre bâtisse haute en briques attenant à la maison ayant quatre chambres, lieux d'aisance haut et bas, cour carrelée, hydrant, etc., le tuyau de gaz se trouve dans la maison. Les meubles de gaz seront vendus avec la propriété; cour pavée en pierre-plates, water-works, etc., etc.

4° Un certain lot de terre, situé dans le même district et ville dans l'îlet renfermé par les rues Chartres, Decatur, Peters, Conti et St Louis, désigné par la lettre A (No 2), mesurant 19 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, sur 72 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble, un magasin en briques à trois étages No 19½, avec Conti, water-works, lieux d'aisance, etc., etc.

Le magasin est loué à bail avec MM. Lanaux à raison de $25 par mois jusqu'au 1er décembre 1884.

5° Un lot de terre situé dans le même district désigné par la lettre C (No 1) dans l'îlet renfermé par les rues Conti, St Louis, Chartres et Decatur, maintenant Decatur, lequel lot de terre mesure 21 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Conti, sur 61 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur, ensemble un magasin en briques à trois étages No 9—rue Conti—water-works, lieux d'aisance, etc.

6° Un autre lot de terre, désigné par la lettre E, No 2, situé dans le même îlet, attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble, un magasin en briques à trois étages No 11—rue Conti—waterworks, lieux d'aisance, etc., etc.

7° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre D, No 13, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Tchoupitoulas, Chartres et Peters, mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Jefferson, sur 96 pieds 1 pouce de profondeur. Ensemble, un warehouse en briques, à deux étages, No 23 rue Jefferson.

8° Une propriété de terre formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Chartres, désigné par la lettre H, composée de quatre lots, Nos 1, 2 3 et 4, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Ste-Anne, Royale et Dumaine, laquelle portion de terre mesure 64 pieds 5 pouces de face à la rue de Chartres sur 115 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur et face à la rue Ste-Anne. Ensemble, une maison basse, en briques, ayant six grandes chambres, une grande bâtisse, en briques, à deux étages, ayant cinq chambres en bas et six en haut, cour carrelée, water works, lieux d'aisance, etc., etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail à raison de $90 par mois, expirant le 1er septembre 1881 avec privilège d'un renouvellement pour deux années de plus.

9° Six lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 6, étant la subdivision de six lots des lots originaux Nos 2, 3 et 4, dans l'îlet renfermé par les rues Champs Elysées, Français, Force et Victoire. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Foire. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 120 de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Force, sur 16 pieds de profondeur.

10° Vingt et un lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 dans l'îlet No 89, renfermé par les rues St-Antoine, Annette, Libéraux et Force.

Les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine, sur 88 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 88 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Force, sur 150 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur.

Le lot No 13 mesure 32 pieds de face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Force.

Les lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 22 mesure 32 pieds 3 lignes de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue des Libéraux. Les lots Nos 23 et 24 mesurant chacun 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue des Libéraux sur 159 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.

11° Cinq lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 11, 12, 14, 15 et 16 dans l'îlet No 48 borné par l'Avenue de Londres, les rues Nouvelle-Orléans, Magistrats et Victoire. Le lot No 11 mesure 32 pieds de face à l'Avenue de Londres sur 110 pieds de profondeur. Les lots Nos 12 et 14 mesurant chacun 32 pieds de face à l'Avenue de Londres sur 143 pieds 4 pouces de profondeur.

Le lot No 15 mesure 32 pieds de face à l'avenue de Londres, sur 143 pieds 4 pouces de profondeur du côté du lot No 14; 112 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No 16 et 45 pieds 8 pouces 3 lignes sur sa ligne oblique dans le fond.

Le lot No 16 mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'avenue de Londres, 112 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No 15, 79 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Magistrats et 45 pieds 8 pouces 1 ligne sur sa ligne oblique dans le fond.

Le tout conformément aux plans faits par Arthur DeArmas, député arpenteur, datés 10 octobre 1880.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets divisés par sommes à la convenance des héritiers, portant huit pour cent d'intérêt par an de date, jusqu'à parfait paiement, lesquels billets seront garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues; les propriétés seront maintenues assurées et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets, les actes de ventes contiendront la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour le recouvrement des dits billets, la clause de non-aliénation, de confession de jugement, dispense d'estimation dans le cas de vente exécutoire en cas de procès en cas de vente ou de saisie.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères le paiement des taxes d'Etat et de ville payables en 1881.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—Les acquéreurs paieront comptant 10 pour cent au moment de l'adjudication pour garantir la vente.
26 fév—26 5,12,19,26mars, 2 av

Grand terrain vacant encoignure des rues Dumaine et Dorgenois.
Vente pour effectuer un partage.
Eugène d'Hérétt vs Pierre Ader et al.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1824.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 avril 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 29 décembre 1880, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Ste-Anne, Rocheblave et Dorgenois, lequel lot de terre forment encoignure aux rues Dumaine et Dorgenois, mesure 66 pieds de face à la rue Dorgenois sur 39 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur et face à la rue Dumaine.

Le tout conformément au plan à la Bourse.

Conditions: Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du susdit billet. Les taxes pour l'année 1881 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'achat.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
27fév—mars 5 12 19 26 et avril 2

Meubles, Argenterie, Plaqué, Diamants et Bijoux,
A. J. Forstall et épouse vs. Paul Gelpi et als.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1234.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 mars 1881, il sera vendu à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Hôpital et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 décembre 1880.

Un lot de meubles meublant.

Aussi—Le même jour, en vertu du même ordre, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

Un lot d'argenterie, plaqué, bijoux et diamants.

Le tout d'après inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
26 fév—5,12 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage entre les co-propriétaires de feu Edgar Montégut.

Résidence de valeur formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine.

Le lot attenant, avec une bâtisse à étage No 203 rue des Remparts.

Magnifique terrain vacant rue Toulouse, en face de l'Opéra.

Deux terrains vides à Carrollton, près du fleuve.

Un four au cimetière St. Vincent de Paul, Troisième District.

Bons à primes et Warrant, Diamants et bijoux.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 5 mars 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, les propriétés suivantes ci-dessous décrites pour être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, pour clore les intérêts conjoints des co-propriétaires, tous majeurs de feu EDGAR MONTEGUT.

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine, mesurant 36 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine, sur 91 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Dumaine. Ensemble, une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée quatre chambres, deux cabinets et galerie vitrée, même distribution à l'étage supérieur, véranda faisant face à la rue des Remparts et balcon sur la rue Dumaine. Une bâtisse en briques à deux étages de six chambres, deux citernes, hydrants, puits, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., le tout divisé en deux corps de logis loué $50 par mois.

2° Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, mesurant 27 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts sur 91 pieds 8 pouces de profondeur; ensemble une maison en bois à étage construite dans le fond du terrain et ayant au rez-de-chaussée deux chambres et cabinets, deux chambres et deux cabinets au-dessus, galeries haut et bas, une autre bâtisse de deux pièces, hangar, lieux d'aisance, citernes, etc., le tout couvert en ardoises. Loués $12 par mois.

3° Un terrain vacant, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dauphine et Bourbon, mesurant 31 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 161 pieds 6 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent.

4° Deux lots de terre contigus désignés par les numéros 6 et 7, situés à Carrollton, faisant face au fleuve Mississippi, entre les rues Washington et Burdett. Le lot numéro 6 mesure 39 pieds 5 pouces 5 lignes de face au fleuve sur environ 75 pieds de profondeur.

Le lot numéro 7 mesure 37 pieds 10 pouces 3 lignes de face au dit fleuve, sur environ 74 pieds de profondeur.

5° Un four au cimetière de St-Vincent de Paul, dans le Troisième District, d'après le reçu No 21, daté 10 décembre 1854, signé par L. P. Rousseau, propriétaire.

6° Deux bons à prime de $20 chacun—Séries 5 362 et numérotés de 656,128 au No 656,138 inclusivement.

7° Un warrant No 180,813 signé par Glynn, administrateur des comptes publics en date du 3 mai 1873, pour les nouveaux bons consolidés, en sus, jusqu'au montant de $4,44c. avec intérêt sur $244,44c. du 3 mai 1873 au 1er juillet 1873 et sur $4.44c. du 1er juillet 1873.

Le tout conformément aux plans maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets divisés par sommes à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881—en sus du prix d'achat.

Les acquéreurs seront tenus de verser comptant sur les lieux entre les mains de l'encanteur, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

Aussi—Le même jour et au même endroit.—Une croix en diamant, montée en or, deux paires de dormeuses.

Une montre en argent et une paire de boutons en or.
Conditions—Comptant sur les lieux.
5 fév—5,12,19,26—mars 1,5.

Magnifique résidence en bois à deux étages, No 135 rue Washington, située dans un voisinage charmant.

Splendide résidence à deux étages, rue Amélia, entre les rues St-Charles et Apollo, faisant face à l'ancienne propriété de Jos. Hernandez et située dans un quartier des plus agréables.

Terrain et écurie rue Gallatin, près de l'Hôtel des Monnaies.

Trois lots de terre contigus, avec bâtisses, encoignure des rues Perdido et Galvez.

Succession de Ondaine A. Delbouchel.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 203.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 avril 1881, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 21 février 1881, les propriétés suivantes, appartenant à la succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Vieille-Levée, maintenant Decatur, Gallatin, Hôpital et Ursulines, lequel lot de terre mesure 26 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Gallatin, sur 72 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur un côté, 70 pieds 5 lignes de l'autre côté, et 26 pieds 1 pouce 1 ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une écurie, hangar, etc.

2° Trois lots de terre contigus situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 14, 15 et 16 de l'îlet No 3, compris entre les rues Perdido, Galvez, Poydras et Gayoso.

3° Le lot No 14 forme l'encoignure des rues Perdido et Galvez, et mesure 32 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Galvez. Les lots Nos 15 et 16 mesurent chacun 32 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses, consistant en une maison en bois à deux étages, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., divisée en deux corps de logis.

3° Le lot No 16 mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, une maison, en bois à 1½ étage, couverte en ardoises, quatre chambres, cour, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc.

4° Le lot No 16 mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, une maison en bois à 1½ étage, couverte en ardoises ayant quatre chambres, hangar, cuisine, lieux d'aisance, &c., &c., divisée en deux corps de logis.

5° Une portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 59, formé par les rues Washington, Live Oak, Constance et Magasins, et désignée comme faisant partie des lots Nos 17, 18, 19, et une partie du lot No 16, et mesurant 125 pieds 9 pouces de face à la rue Washington, entre lignes parallèles, ensemble avec la magnifique résidence à deux étages, No 135 rue Washington, entourée de la rue, ayant quatre chambres, corridor d'entrée, salon double à arche, avec parquets, salle à manger, salle de bains, chambre à coucher, cuisine et chambres de domestiques; cinq chambres à coucher à l'étage supérieur avec magnifiques galeries sur la façade, haut et bas, hangar, deux citernes, hydrant, cour carrelée, écurie, &c. &c. Le gaz est dans la maison et les lustres et les installations sont inclus dans le prix de vente.

6° Les deux tiers indivis de cinq lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues St Charles, Amélia, Peniston et Apollo, désignés par les Nos 5, 6, 7, 15 et 16. Lesquels lots de terre ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 5: 36 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Amélia, 32 pieds 6 pouces 5 lignes dans le fond, 105 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée vers la rue St Charles, et 105 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur aussi sur la ligne le séparant du lot No 6.

Le lot No 6: 36 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la dite rue Amélia, 32 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond, sur une profondeur de 105 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 5 et de 104 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 7.—Le lot No 7: 28 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur la rue Amélia, 28 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond sur une profondeur de 105 pieds 5 lignes sur la ligne du côté du lot No 6, et 104 pieds 3 pouces 3 lignes sur la ligne opposée—Le lot No 15: 30 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Peniston, 35 pieds 2 lignes dans le fond, sur 104 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée vers la rue Apollo; et de 104 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 16.

Le lot No 16: 31 pieds de face à la dite rue Peniston, 35 pieds 5 pouces 6 lignes dans le fond, sur une profondeur de 104 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 15, et 105 pieds 7 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble avec cette splendide et charmante résidence de famille, avec entendu sur le côté, construite dans le centre du terrain et d'un genre moderne, ayant au rez-de-chaussée une magnifique entrée, salon double avec arche, salle à manger, vestiaire, cuisine et chambres à domestiques; cinq chambres à coucher à l'étage supérieur avec grande galerie sur la façade au premier et au second, jolies cheminées en marbre blanc dans les appartements du bas et ceux du haut, jardin d'agrément, hangar, deux citernes, cour carrelée, écurie, etc. Le gaz se trouve dans la maison.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions.—Moitié comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de huit pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs seront tenus de maintenir les bâtisses assurées pour leur pleine valeur jusqu'au paiement définitif des dits billets et transféreront les polices d'assurance aux porteurs des dits billets et finalement paieront les honoraires fixés à cinq pour cent dans le cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des susdits billets.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles cette année (1881).

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis des acquéreurs sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
1er mars—1, 5, 12, 19, 26, avril 2.

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES—A l'honneur d'informer ses nombreux clients, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et la [illegible] de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Mullier de Paris. Toutes les réparations sont [illegible] et promettent une entière satisfaction. Connu par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres de la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.
20 fév—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 26 février 1881.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Angelis De Luigi	Lacoria Adelaide
Antonio Guiseppe	[illegible] B H (2)
Baril G	[illegible] Domenico M
Bellan	[illegible] Marie
Brunet Louis	Rivera T de
Chenard [illegible]	[illegible] Joseph
Fourton ([illegible])	[illegible] Virginia J
	[illegible] Samuel

LISTE FRANÇAISE DES DAMES.
Colombier Mme

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme M. D. Girard et als vs. Mme Samuel Stuart et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1474.

PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureaux 56 rue Royale—SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Section A, daté et signé le 31 janvier 1881, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 14, sur un plan fait par Bringier, voyer, le 26 juillet 1836, et déposé en l'étude de Louis Ferrand, alors notaire en cette ville, conformément auquel plan le dit lot mesure au pied français 30 pieds de face à la rue Hôpital, entre celles Roman et Prieur, 30 pieds de large dans le fond et 112 pieds de profondeur de chaque côté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve.
Conditions—Comptant.
L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année courante en sus du prix d'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Eusèbe Bouny, notaire.
12 fév—12,13,19,26—5,12 mars

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence et bâtisses de choix situées sur l'Avenue St-Charles.
Vente à l'encan à crédit.
Robert Jumonville vs. Madeline T. Connelly. No 2045, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Vente positive pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 26 mars 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Division A, de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans en date du 8 février 1881, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes; à savoir:

Quinze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Toledano et l'Avenue de la Louisiane, désignés sur un plan par Buisson, du 2 avril 1839, comme plan No 18 du livre de plans No 2, dans les archives de Wm. Christy, anciennement notaire en cette ville, comme lots Nos 12 à 16 et 24 à 34 inclusivement et conformément au dit plan, mesurant comme suit:

Les lots Nos 12 et 14 mesurent chacun 27 pieds 3 pouces de face à l'Avenue de la Louisiane, sur 180 pieds de profondeur.

Les lots Nos 15 et 16 mesurent chacun 27 pieds et 3 pouces de face à la rue Toledano, sur une profondeur de 134 pieds 5 pouces et 5 lignes.

Les lots Nos 24 à 34 mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 32 forme l'encoignure de l'Avenue St-Charles et la rue Toledano.

Le lot No 33 mesure 39 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 180 pieds.

Les susdites mesures sont plus ou moins.

La propriété sera vendue selon un plan qui sera exposé avant et au moment de la vente. Les améliorations sur ces propriétés consistent en une grande bâtisse en briques à deux étages avec les dépendances nécessaires, etc., situées près de l'encoignure de l'Avenue St-Charles et la rue Toledano, et une petite bâtisse en bois sur l'Avenue de la Louisiane. Les deux plans seront vendus de manière à satisfaire les acquéreurs.

Termes et conditions de la vente: Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an à partir du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final garanti par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra en plus de son enchère assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 et 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 19 rue Royale.
24 fév—24,26,27—5,12,19,20,26

ANNONCE JUDICIAIRE
Résidence en bois rue du Bouné, entre celles Bienville et Conti.
Interdiction de Mme Paul Lagey.
No 2014—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 26 janvier 1881, il sera vendu à l'encan:

LA RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES—No 77 rue du Bouné, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bouné, Franklin, Bienville et Conti, désigné par le No 3, et mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue Bouné, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et s'étendant jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de 21 pieds 7 pouces.

Conditions de la vente—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège spécial de vendeur et toutes les clauses usuelles, 5 pour cent au lieu de frais d'honoraires d'avocat, en cas de procès, assurance des améliorations et transfert de la police d'assurance aux détenteurs des billets. L'acquéreur devra en plus de son enchère payer les taxes dues et exigibles en 1881; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr, notaire.
1 fév—5,12,19, 26, 5 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés à Alger et à Tunisburg.
Mme veuve John R. Clay, administratrice, vs Hellen Burr Minor.
No 1656—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mars 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles. En vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, l'affaire ci-dessus, le 20 janvier 1881, et signé le 25 janvier 1881, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes.

1° Cinq lots de terre dans le cinquième district de cette ville (Alger), désignés comme lots Nos 3 à 7 de l'îlet borné par les rues Elmire et Pacifique et les rues Elisa et Evelina, se touchant et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Pacifique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un îlet de terre dans le même district, désigné par le No 8, à Tunisburg, borné par les rues Odéon, de Armas, Orléans et Lapeyrouse, mesurant chacun 190 pieds 7 pouces de face à la rue Odéon, 332 pieds 7 pouces de face à la rue de Armas, 332 pieds 8 pouces de face à la rue Orléans et 332 pieds 8 pouces de face à la rue Lapeyrouse.

3° Une moitié d'îlet de terre, dans le même district, désigné comme le No 17, dans Tunisburg, borné par les rues Odéon, Lapeyrouse, de Armas et Socrate, mesurant 332 pieds 7 pouces de face à la rue Lapeyrouse, et 332 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise de l'autre moitié d'îlet, 171 pieds 10 pouces de face à la profondeur sur chacune des dites rues Odéon et Orléans.

Conditions de la vente—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, portant intérêt à 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assumer le paiement en sus de son enchère des taxes dues et exigibles en 1881 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, notaire, No 129 rue Royale.
1er fév—1,5,12,19,26—5 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.
L'HABITATION FAIRFAX,
Dans la paroisse Ste-Marie, Lne.
Succession de Dame Anastasia Chiam.
No 1973—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 février 1881, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

L'habitation sucrière Fairfax, située dans la paroisse Ste-Marie de cet Etat, à environ 4 milles au-dessous de Centreville, ayant une façade des deux côtés, sur le Bayou Tèche, de 25 arpents, sur une profondeur de quarante arpents du côté du Bayou, d'environ 40 arpents—bornée du côté inférieur par les terres actuellement ou anciennement appartenant à Davidson B. Penn—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, machines, engins, appareils, instruments aratoires, chevaux, mules, bestiaux, wagons, charrettes, etc., et toutes les graines, plant de cannes, maïs, foin, paille, etc., en pousse ou en réserve sur la dite habitation.

Conditions de la vente—Comptant.
Acte de vente pardevant William J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 fév—12,19,26—5,12 19mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE JUDICIAIRE.

Une terre de valeur pour ferme dans la paroisse Jefferson, en arrière de la ville de McDonoghville, sur et près du chemin de Morgan.
Succession de Thomas B. Lee.
No 2473.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 2 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 26 février 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur ci-dessous sera vendue à l'encan; à savoir:

Un certain morceau de terre, situé en arrière de la ville de McDonoghville, dans la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, désigné comme morceau No 1, sur un plan de C. A. De Armas, député-voyer général, en date du 30 mars 1859 et déposé à l'étude d'Edward Barnett, notaire le 13 avril 1859. Les bornes du dit morceau se désignent comme suit: La rue Hancock, la ligne de l'extrême fond de la dite ville, comme elle est désignée sur le dit plan.

La ligne de division entre la paroisse d'Orléans et la paroisse de Jefferson étant la ligne inférieure.

La portion de la ville désignée sur le dit plan par le mot "Réserve" et qui a une profondeur de 40 arpents plus ou moins, étant la ligne supérieure.

La ligne de division de la propriété de F. Verret étant la ligne du fond.

Comprenant à peu près 325 acres de superficie plus ou moins. Sur cette propriété se trouve le chemin [illegible] dans la vente.

Des descriptions ci-dessus il sera déduit certaine vente faite par Thos B. Lee, à une ou plusieurs parties, de certaines subdivisions spéciales du dit morceau de terre, qui est conforme au plan du voyer, fait par J. O. Bellanton, voyer et ingénieur civil, daté Nouvelle-Orléans, le 1er juin 1878. C'est d'après ce dit plan que cette vente sera faite.

Conditions de la vente—Comptant, et l'acquéreur devra assumer le paiement en sus du montant de son adjudication de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Wm J. McCune, notaire.
1er mars—1,5,12,26—2 av

Demande

UN jeune homme et sa mère munis des meilleures recommandations, désirent trouver une occupation à la campagne, chez une famille honorable. Le jeune homme enseignerait à de jeunes enfants et au besoin, ferait [illegible] de livre. Sa mère s'occuperait de couture.

Renseignements—Au Bureau;
A Monseigneur PERCHÉ, archevêque de la Nlle-Orléans;
A M. T. GUYOL, notaire, Gallier Court;
A M. A. ROBERT, avocat, rue Royale.
Professeur L. W. PLICQUE, aux soins de T. G. [illegible], rue Belleville, entre Bagatelle et St-Antoine, Nlle-Orléans, Lne.
6 fév—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

Résidence de valeur sur la rue Annette, entre celles Girod et Urquhart.
Succession de Joseph Alaimo.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.
No 2265

PAR BEN ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 9 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mars 1881, dans l'affaire de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, Urquhart, St Antoine, formant une partie du lot No 400 de l'îlet No 40. Le dit lot mesurant au pied français 15 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1881, un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5,12 26, avril 2,9.

Résidence de valeur formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Peter, dans le cinquième district.
Succession de veuve Sarah Roberts, No 2342, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur.—Bureau No 45 rue Royale—MARDI, le 5 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, au salon de liqueur du ferry de Barrati au coin des rues Bouny et Villeré, dans le Cinquième District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 2 mars 1881, la propriété ci-après décrite, appartenant à la susdite succession—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme le No 17 de l'îlet No 5 qui est borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Thayer et Peter, et mesurant au pied américain 30 pieds 6 pouces et 11 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur et façade de 125 pieds 4 pouces à la rue Peter, entre lignes parallèles, le dit lot formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Peter.

Conditions—Comptant sur les lieux; toutes les taxes payables en 1881, devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mars—3,12,19,26, 5 avril

Bottes, Chaussures, Meubles, etc.
Succession de Vve Martha Kanofskey, No 2,281.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux, No 45 rue Royale—LUNDI, 14 mars 1881, à dix heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, au magasin 45 rue Royale, entre Douane et Bienville, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 2 mars 1881.

Le contenu du magasin de chaussures situé anciennement au No 179 1/2 de la rue Poydras et transféré dans l'intérêt de la vente au magasin No 45 rue Royale, entre Douane et Bienville, consistant d'environ 2,500 paires de bottes, chaussures et pantoufles; aussi au même endroit un lot de meubles, l'installation à gaz, les tentures et les étagères qui sont dans le dit magasin No 179 1/2 rue Poydras.
Conditions—comptant sur les lieux.
2 mars—3,10,14

MEUBLES, ETC. MEUBLES, ETC.
Succession de Vve Sarah Roberts.
—No 2342.—
Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureaux 45 rue Royale—MARDI, 15 mars 1881, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, au coin de l'Avenue Pacifique et de la rue Peter, dans le Cinquième District de cette ville, par ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 2 mars 1881.

Un lot d'effets mobiliers consistant en lits et linge de lits, chaises, tables, armoires, lavabos, stove et ustensiles de cuisine, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
3 mars—3, 12 15.

Propriété rue St Bernard, entre Marais et Villeré.
Succession de Veuve Joseph Foster.
No 1972. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 21 janvier 1881, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16 du carré No 3, compris entre les rues Plauché (maintenant Marais) St Bernard, Laharpe, Villeré et Columbus, et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Bernard, sur 107 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du No 15, 107 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 14, et 30 pieds 1 pouce 7 lignes de largeur dans le fond, étant le même lot qui est séparé du lot No 21, situé au même carré, et qui fut acquis par Louis Rousseau, d'après un plan de J. A. d'Hémécourt, en date du 18 décembre 1847 et déposé au bureau de E. Mazureau, ci-devant notaire en cette ville.

Un autre lot de terre dans le même carré, désigné par le No 6 sur un plan de D'Hémécourt, le 19 décembre 1856, annexé à un acte passé par devant Philippe Lacoste ancien notaire de cette ville; le dit lot mesurant au pied américain—30 pieds de face sur la ligne qui le divise du lot No 5, 31 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 6, 32 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 14, et 30 pieds 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 15.

Un certain lot de terre dans le même carré désigné par le No 5, sur le dit plan, en date du 18 septembre 1856, le dit morceau de terre, au pied américain mesure 31 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 14, 31 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 4, 52 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos 6, 7, 61 pieds 1 pouce et 4 lignes de l'ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sur les dits lots.

Les trois lots ci-dessus désignés seront vendus ensemble.
Conditions—Comptant sur les lieux. L'acte de vente pardevant Samuel Flower, notaire, aux frais de l'acquéreur, celui-ci assumant en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1881.
1er fév—1,5,12,19,26—5 mars

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété de résidence de choix et de valeur dans le Troisième District, à des conditions faciles à l'encan.
Succession de feu Mme Anton Berg.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 2133.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 de la rue Royale—SAMEDI, le 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, en date du 4 février 1881, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Casacalvo, Mandeville, Moreau et Espagne, mesurant 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Le dit lot forme une partie du lot de terre acheté par Anton Berg durant la communauté existant entre lui et Mme Helena Kelkers, veuve et premières noces de Peter M. Cook, et femme de Michael Schiebler, par acte passé pardevant T. Guyol, notaire en cette ville, le 11 juin 1860.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moreau, Espagne, Mandeville et Casacalvo mesurant 34 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Moreau sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot de terre forme une partie d'un certain morceau de terre acquis par achat du dit Anton Berg pendant la communauté de biens existant entre lui et la dite Helena Kelkers, sa femme, de E. M. Rayol, conformément à un acte passé pardevant le même notaire, Guyol, le 11 mars 1856.

Termes et conditions—La moitié comptant et le reste à un an de crédit pour billets portant 8 0/0 d'intérêt l'an garantis par hypothèque sur la propriété vendue, avec 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection. Les acquéreurs devront faire assurer la propriété et transférer la police d'assurance et en outre payer les taxes exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis au comptant sur les lieux pour lier la vente. Pour plus amples descriptions de la propriété, voir les plans à la vente.
6 fév—5,12,19,26—mars 5,12

Propriété de valeur rue Broad, entre Gasquet et Palmyre.
Succession de James Bradley, No 1,400—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur bureau No 45, rue Royale, SAMEDI, 2 avril 1881, à midi, seront vendues à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., en date du 26 février 1881, la propriété ci-après décrite:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, bornée par les rues Broad, Gasquet, Palmyre et White, laquelle portion de terre est divisée en deux lots, désignés par les lettres Y et Z, et mesurent chacune 34 pieds 11 pouces et une ligne de face rue Broad, sur une profondeur de 103 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles, commençant à une distance de 60 pieds du coin des rues Broad et Gasquet, et étant composée des terrains primitifs B et 4, moins 30 pieds retranchés du fond et d'une partie du terrain No 2, ensemble avec les bâtisses et améliorations situées sur le terrain désigné par la lettre Z; le terrain désigné par la lettre Y est vacant.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur devant assumer en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis comptant sur les lieux pour rendre la vente certaine.

L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er mars—1, 19,26 avril 2.

ANNONCE JUDICIAIRE
Diamants, Joyaux, Argenterie et Habits, etc, etc.
Dans l'affaire d'Amédée Tuchart contre ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. No 2140.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—Il sera vendu le LUNDI, 7 mars 1881 à 10 heures et demie du matin, dans une salle d'encan rue Royale No 45, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, à la date du 23 février 1881, les effets mobiliers qui suivent:

Un assortiment général de joyaux de toute description, vêtements, etc., etc., envoyés dans une salle d'encan pour la commodité de la vente.
Conditions—Comptant sur les lieux.
25 fév—25—1 7 mars

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT.
A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rez-de-chaussée).
6 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Placements sûrs et profitables en propriétés d'affaires et de résidences dans le Premier et le Second District.

No 50 rue du Canal, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas, maintenant occupé par M. Jose Domingo.

No 69 rue de la Commune, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas.

No 195 rue Carondelet, entre les rues Girod et Julie.

No 207 rue Baronne, entre les rues Julie et Girod.

Nos 125 et 127 rue St Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Vendus pour clore les affaires de possesseurs étrangers en cette ville.

VENTE POSITIVE.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale, SAMEDI, LE 5 MARS 1881.

à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et des encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, très positivement au plus haut et dernier enchérisseur, pour clore les affaires de propriétaires étrangers en cette ville, les propriétés de valeur et de bon rapport décrites suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre et avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Tchoupitoulas et Magasins, et désigné par la lettre A, sur un plan tiré par Edgar Pilié, architecte, le 16 février 1881, le dit lot mesurant, en pieds américains, 25 pieds de face à la rue du Canal, 25 pieds et 2 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces sur le côté de la ligne la plus près de la rue Tchoupitoulas, et 70 pieds 1 pouce et 5 lignes sur l'autre côté de la ligne la plus près de la rue des Magasins.

Les améliorations comprennent ce magasin à 4 étages, substantiellement construit en briques, avec un large balcon couvrant toute la largeur de la banquette, connu comme le No 50 de la rue du Canal, et à présent occupé par M. José Domingo.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet borné comme ci-dessus, attenant à la propriété précédemment décrite dans le fond, et désigné par la lettre B, sur le plan ci-dessus mentionné, le dit lot mesurant en pieds et pouces américains 25 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Commune, 25 pieds et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot A sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces du côté de la ligne la plus près de la rue Tchoupitoulas, et 70 pieds 1 pouce et 5 lignes du côté de la ligne la plus près de la rue des Magasins.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à 4 étages, connu comme le numéro 69 de la rue Commune, et à présent occupé par——

La première et la seconde propriété décrites doivent être vendues en bloc ou séparément.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, et mesurant, en pieds et pouces américains 22 pieds 3 pouces sur la rue Carondelet, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles et égales.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages avec attique, couverte en ardoises, ayant un salon, une salle à manger, quelque chose comme quatre chambres à coucher, vestibule, corridor, et un balcon de fer sur la rue, avec une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises attachée à la bâtisse principale et contenant quelque quatre chambres, une galerie de côté, des lieux d'aisance, etc., et est connue comme le No 195 de la rue Carondelet, et maintenant occupée par——

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet de la propriété ci-dessus troisièmement décrite, et mesurant au pied américain 32 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant huit chambres, deux, une large galerie, une allée sur le côté, une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises séparée du corps de logis et ayant quatre chambres, lieux d'aisance, cour carrelée, citerne, etc., connue comme le No 207 rue Baronne, et habitée pour le moment.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne mesurant (au pied américain) 50 pieds 2 pouces de face à la rue St. Louis sur une profondeur, entre lignes parallèles de 129 pieds 5 pouces et 1 ligne. Les améliorations consistent en deux bâtisses en briques et en bois à un étage avec mansarde couverte en ardoises, chacune contenant quatre chambres, deux cabinets et une galerie de côté, une cuisine en briques à deux étages, détachée de la bâtisse principale et contenant quatre chambres, une cuisine à deux étages, détachée des autres et contenant chacune quatre chambres en bas et quatre chambres en haut, citerne, lieux d'aisance, etc., cour briquetée, connues comme les Nos 125 et 127 rue St. Louis et occupées par——

Le tout conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 16 février 1881.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billet des acquéreurs à leur ordre, portant intérêt de 8 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec l'obligation de maintenir les bâtisses assurées, et les polices d'assurance transférées jusqu'à la balance du paiement de la dette, et par l'obligation de payer cinq pour cent d'honoraires, en cas de non paiement des billets et de poursuites pour le recouvrement des sommes. Les dits acquéreurs devant assumer, en outre de leurs enchères, le montant des taxes de ville et d'Etat dues et exigibles dans l'année 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Pour les propriétés premièrement et secondement décrites, les acquéreurs devront fournir leurs billets divisés en coupons, à la satisfaction des parties intéressées, de la manière requise par le vendeur.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 fév 19,20 26 au 5 mars

Emplacements de choix pour affaires, dans les 1er et 2e Districts.

Le magasin en briques à quatre étages, rue Tchoupitoulas No 3, entre les rues Canal et Commune, maintenant occupé par MM. G. W. Dunbar's Sons, Premier District.

Le magasin en briques à trois étages et résidence de famille, au coin des rues Bourbon et Conti, Deuxième District.

Un lot de terre vacant rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman, Deuxième District.

A des conditions faciles et à un long crédit.

Succession de Marie Mathilde Colvis, décédée, femme de Pierre Elie Henri Sicard.

No 2651—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé 29 janvier 1881, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés décrites suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourbon, Bienville et Royale, formant le coin des rues Bourbon et Conti, et ayant, mesure américaine, 27 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Conti, sur 63 pieds 11 pouces et 2/8 de face à la rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, à trois étages avec un attique, le rez-de-chaussée occupé comme magasin de grocerie de famille par M. J. B. Frank depuis 18 ans, les étages supérieurs divisés en six chambres, vestibule d'entrée sur la rue Conti, balcon de fer sur la rue Conti, une cuisine en briques à trois étages attachée à la bâtisse principale, le rez-de-chaussée occupé comme boutique d'horloger par M. D. Meunier et contenant quatre chambres dans les étages supérieurs, latrines, water works, etc. La propriété ci-dessus est louée à raison de $60 par mois payable à la fin de chaque mois.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passage, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Canal, Commune et Magasin, et désigné par le No 17, sur un plan dressé par J. Pilié, daté du 3 décembre 1833 et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire. Le dit lot ayant, mesure américaine, 24 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 24 pieds 10 pouces et 3/4 de ligne, de largeur dans le fond sur 78 pieds 1 pouce et 2 3/4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 85 pieds et 3 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 18.

Les améliorations consistent en un magnifique magasin en briques à 4 étages, rue Tchoupitoulas No 3, occupé par MM. G. W. Dunbar's Sons. Cette propriété est vendue sujette à un bail à MM. G. W. Dunbar's Sons, sur le pied de cent piastres par mois payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1882. Les deux propriétés ci-dessus décrites appartenaient à la défunte Mme Sicard, en vertu d'un acte de partage entre les héritiers de Jules Colvis, passé devant E. Bouny, notaire, à la date du 16 mars 1869.

3° Un certain lot de terre avec tous les droits, passage, privilèges et avantages qui en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Derbigny et Roman, désigné par le No 4 sur un plan particulier tiré par Castaing, architecte, mesurant, mesure américaine, 33 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 128 pieds entre lignes parallèles, le dit lot est composé de parties de deux lots désignés par les Nos 3 et 7 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 13 mars 1832, déposé au bureau de L. T. Caire, ex notaire de cette ville. Etant la même propriété acquise par P. E. Sicard de H. St Amand, par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 2 avril 1869.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets des acquéreurs à leur ordre, portant intérêt sur le pied de 8 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les acquéreurs étant liés par le fait de son adjudication, par l'obligation d'assurer les bâtisses et les améliorations sur la propriété vendue, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante pour couvrir les termes du crédit, du prix et de transférer les polices d'assurance, par l'obligation de payer cinq pour cent de frais d'avocat dans le cas de non paiement des billets et de poursuites judiciaires pour le recouvrement des sommes; les dits acquéreurs devant assumer, en outre de leurs enchères, le montant des taxes de ville et d'Etat, dues et exigibles dans l'année 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente devant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 janv—29 fév 5,12,19,26 au 5 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée et de valeur au coin des rues Columbus et Marais, dans le Troisième District.

Paul Lieutaud vs. William Carroll et Lizzie Slater.

No 986.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI le 5 mars 1881.—Il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 25 janvier 1881 et signé le 29 janvier 1881 par l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Columbus, Villeré et St Bernard, mesurant (au pied américain) 30 pieds 10 pouces à peu près de face à la rue Marais, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, sur la rue Columbus, selon un acte du shérif. La moitié d'intérêt indivise dans la propriété ci-dessus décrite, est vendue sujette au droit d'usufruit de John Martin Shafer.

Les améliorations consistent en un confortable cottage en bois avec mansarde couverte en ardoises, comprenant 4 chambres en bas et 2 grandes chambres dans les mansardes, une cuisine à un étage, etc.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1,8,15,22—1,5 mars

PAR C. E. GIRARDEY.

Vente pour partage de propriétés de choix, devant l'élégante résidence de E. Legendre à l'angle Sud-Ouest des rues Esplanade et Marais.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu aux enchères publiques, sans réserve—

Cette propriété est admirablement située, formant l'angle sud ouest des rues Marais et Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Villeré et Marais. Elle se compose d'un magnifique corps de logis à étages et d'une résidence désignée par le No 192 de la rue Esplanade; et d'une belle maison double en briques et en bois désignée par le No 194 rue Esplanade.

Le terrain mesure 75 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur et façade rue Marais de 118 pieds environ 59 pieds 2 lignes de largeur dans le fond et 105 pieds 7 pouces en profondeur sur la ligne du côté de la rue Villeré.

La propriété est bien louée et c'est une des plus jolies de la rue Esplanade. Le site est admirable comme résidence de première classe et susceptible d'un grand produit. Il n'y a pas de placement plus avantageux.

Elle sera vendue séparément d'après le plan de subdivision à la vente.

3° La maison double No 71 Promenade Carondelet, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Marais et Villeré, le terrain mesure environ 32 pieds de face à la Promenade Carondelet sur environ 56 pieds de profondeur, plus ou moins.

4° Le lot de terre No 3, dans l'îlet No 3X, d'après un plan par A. H. Pilié, le 10 juin 1852, mesure 27 pieds de face à la rue Célestine, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur, entre les rues Française et Union.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option des acheteurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de privilège de vendeur, portant 8 0/0 par an d'intérêt, 5 pour cent pour frais d'avocat, les polices d'assurance devant être transférées et les taxes dues en 1881 seront payées par devant le prix d'adjudication; un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 fév—20 26 au 5 mars

La résidence en briques à 3 étages avec magasin au rez-de-chaussée, No 144 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.
Vente positive par consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, avec le consentement des parties, sans recours—

Le magasin et résidence en briques à 3 étages, désigné par le No 144 rue Royale, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse; le lot mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bonne résidence en briques à 3 étages solidement construite, ayant un magasin au rez-de-chaussée et une grande porte cochère, grande cour pavée, bon emplacement central et agréable à la résidence de famille, et ainsi que pour emplacement d'affaires. La partie supérieure est habitée et le rez-de-chaussée est loué à M. Octave de Armas, notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets garantis par spécial hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, les améliorations devront être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Il devra payer les frais d'affiches, de publication et les annonces. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur le prix comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 fév—19,20,26 à la vente.

Vente positive pour compte de propriétaires absents de la

Résidence en bois à deux étages, coin sud-ouest des rues Julie et Dryades.

Le cottage élevé avec un grand jardin, coin sud-est des rues Dorgenois et Hôpital, et la

Résidence en bois à deux corps de logis, rue Ursulines, entre celles Roman et Derbigny.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31, rue du Camp—SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu à l'encan pour le compte de propriétaires absents, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. La résidence agréable en bois à deux étages avec mansarde, formant le coin sud-ouest des rues Julie et Dryades, dans l'îlet borné par les rues Julie, Delord, Dryades et Rampart, le lot mesure 25 pieds de face à la rue Julie, sur 62 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Dryades entre lignes parallèles. Cette propriété est située au coin de deux rues [illegible] s'ouvrant sur la rue Dryades.

2° Le joli cottage élevé, en bois, avec six grands lots de terrain formant le coin sud-est des rues Dorgenois et Hôpital, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Rocheblave et Hôpital, mesurant 157 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Dorgenois, sur une profondeur et façade de 149 pieds 1 pouce et 4 lignes à la rue Hôpital.

3° Cette résidence en bois à deux étages à deux corps de logis, désignée par le No—— de rue des Ursulines, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny; le lot mesure 33 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et le [illegible] chaque étage à chaque corps de logis, cuisine dans le fond et allée de côté et cour.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécial ment garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée, et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de l'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 fév—26 27—5 mars jusqu'à la date

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Onze lots de terre de valeur avec améliorations appartenant sur les rues Première, Seconde, St-Patrick et St-Denis—Dans le Quatrième District.

Marie Louise Davis vs. L. S. Worthington.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Dossier No 492.

A un long crédit, à l'encan, vente pour effectuer un partage.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, 13 rue Carondelet, SAMEDI, le 5 mars 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C, jugement rendu le 26 janvier 1881 et signé le 31 janvier 1881, dans l'affaire de Marie Louise Davis vs. L. S. Worthington, Dossier No 492, pour effectuer un partage, il sera vendu:

Onze lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St Patrick et St Denis, désignés par les Nos 14 à 24 inclusivement, selon un plan de Blanchard, voyer, en date du 20 mai 1853 et déposé en l'étude de W. H. Peters, anciennement notaire en cette ville, et attaché à un acte passé le 10 juin 1853, pardevant le dit notaire, et mesurant comme suit, savoir:

Les lots Nos 14, 15 et 16 mesurent chacun 27 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Première sur une profondeur de 111 pieds 6 pouces. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Première et St-Patrick.

Les lots Nos 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 27 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Seconde, sur une profondeur de 111 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 22 et 23 mesurent chacun 27 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Seconde, sur une profondeur de 111 pieds 6 pouces.

Le lot No 24 mesure 36 pieds de face à la rue St. Patrick, sur une profondeur de 150 pieds, le tout plus ou moins (au pied américain) conformément à un plan déposé au lieu de la vente.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, jr., notaire, No 17 Place commerciale, aux frais des acquéreurs y inclus les taxes dues et exigibles en 1881.
3 fév—3,6,13 20,27—mars 5

Avis aux Délinquants.
DEPARTEMENT DES FINANCES,
HOTEL DE VILLE,
Nlle-Orléans, 24 février 1881.

LA LISTE DES DELINQUANTS POUR LES LICENCES de 1881 se prépare pour être livrée aux poursuites. Les parties intéressées sont par la présente notifiées d'avoir à payer leurs taxes dans le temps [illegible] de temps qui leur reste, s'ils veulent éviter les intérêts et les frais.
R. T. WALSHE,
Administrateur des Finances.
24 fév—10t

Avis aux Commis-Voyageurs.
Département des Finances.
Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 18 février 1881.

LES commis-voyageurs ou solliciteurs sont par le présent notifiés de venir prendre leurs licences de manière à ne pas être arrêtés et poursuivis.

MM. Wm. H. James et E. H. Gore sont les seuls inspecteurs autorisés, des licences des commis-voyageurs.
R T. WALSHE,
Administrateur des Finances.
18 fév—

Restaurant de la Réunion des Amis,
JOSE ALMIRALL, Propriétaire.
No 7 rue Toulouse, entre Chartres et Vieille-Levée.
Restaurant au rez-de-chaussée et au premier.
REPAS A TOUTE HEURE DU JOUR.
Salons particuliers, Chambres garnies au jour, à la semaine et au mois.—Prix modérés.
17fév—1m

CRA[illegible]
Parties [illegible]
[illegible]
LE[illegible]
[illegible] 5 mars
GRA[illegible]
SAW[illegible]
JEANNE[illegible]
NAMAN[illegible]
Admission [illegible]
CI[illegible]
ME[illegible]
DA[illegible]
PL[illegible]
Seconde [illegible]
Jardi[illegible]
11 & 13 [illegible]
FE[illegible]
LES[illegible]
G[illegible]
En parlant [illegible]
vé. Après [illegible]
une petite [illegible]
—Adieu, [illegible]
voix émue.
—Mais [illegible]
thoria, [illegible]
ami.
—Mon [illegible]
Sangère, [illegible]
dre le [illegible]
Favrot c'est [illegible]
Et, [illegible]
elle droit à la [illegible]
deur.
damné, [illegible]
Enjambant [illegible]
menaçant.
La butte [illegible]
lagrange. [illegible]
faite par [illegible]
était [illegible]
—Puisque [illegible]
ment, je [illegible]